



COMMUNIQUE DE PRESSE

MODALITES DE PAIEMENT DES RAPPELS SUR SALAIRES AUX AGENTS DE L'ETAT EN ACTIVITE

Depuis avril 2016, le Gouvernement du Président Patrice TALON fait un effort substantiel en vue de l'apurement des rappels sur salaires des agents de l'état. Au 31 décembre 2021, les mesures spécifiques prises ont permis d'apurer une somme de **88 442 530 831** FCFA de stock d'arriérés salariaux constitués suite au retard observé dans le processus de traitement des glissements catégoriels ainsi que des primes et indemnités.

Avec l'accélération des réformes de dématérialisation dans la gestion des carrières des agents publics, le flux de rappels reçus chaque mois s'accroît. Ces rappels sont essentiellement constitués des moins perçus consécutifs au décalage entre les dates d'effet et celles d'entrée en jouissance des actes de carrières des bénéficiaires. Le Trésor public s'emploie à les apurer progressivement lors des paiements de salaires mensuels.

Le Ministère de l'Economie et des Finances tient à rappeler les règles actuelles de gestion pour le paiement des rappels sur salaire des agents de l'Etat :

- la libération progressive du stock de rappels en attente, suivant le principe « First In – First Out (FIFO) » ;
- le paiement de l'intégralité du rappel au moment du constat du changement du salaire pour les actes liquidés à compter d'avril 2022.

Ces règles de gestion mettent fin à toutes les formes d'interventions pour le paiement des rappels sur salaires, aux réseaux de trafic d'influence, chantage, de rançonnement et autres qu'il pourrait y avoir.

Les services du ministère veillent au respect rigoureux de ces règles et invitent les usagers à dénoncer d'éventuelles pratiques non orthodoxes.

Fait à Cotonou, le 15 Juin 2022

